



DOCUMENT DE TRAVAIL

**LES MEMBRES DE GANG INCARCÉRÉS
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE -
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE**

**Robert M. Gordon, Ph.D.
Université Simon Fraser**

1994

WD1994-13f

**Direction générale de la recherche et de la statistique /
Research and Statistics Directorate**

**Secteur de la gestion, politiques et programmes ministériels /
Corporate Management, Policy and Programs Sector**

DOCUMENT DE TRAVAIL

**LES MEMBRES DE GANG INCARCÉRÉS
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE**

**Robert M. Gordon, Ph.D.
Université Simon Fraser**

1994

WD1994-13f

*Cette étude a été parrainée conjointement par le ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique et le ministère de la Justice du Canada. La version originale anglaise du rapport a été publiée sous le titre *Incarcerated Gang Members in British Columbia: A Preliminary Study* par le ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique en 1993 et par le ministère de la Justice du Canada en 1994. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de l'auteur; elles ne reflètent pas nécessairement la position du Ministère.*

TABLE DES MATIÈRES

<u>REMERCIEMENTS</u>	v
<u>RÉSUMÉ</u>	vii
<u>1.0 INTRODUCTION</u>	1
<u>2.0 PROFIL SOMMAIRE DES MEMBRES DE GANG INCARCÉRÉS</u>	5
2.1 Appartenance ethnique	5
2.2 Immigration	6
2.3 Infractions et antécédents criminels	7
<u>3.0 ADHÉRER À UN GANG</u>	9
<u>4.0 QUITTER UN GANG</u>	15
<u>5.0 STRUCTURE, COMPOSITION ET ACTIVITÉS DES GANGS</u>	17
<u>6.0 DISCUSSION ET CONCLUSION</u>	23
6.1 La définition d'un gang.....	23
6.2 Gangs, multiculturalisme et immigration.....	25
6.3 Pourquoi les jeunes s'associent-ils à un gang ?	25
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	29

NOTA : La liste qui suit est celle de l'annexe incluse dans la version originale du présent rapport. Afin d'épargner les frais de reproductions, l'annexes A n'est pas traduite dans la présente version.

Annexe A Formules d'extraction des données des dossiers et protocoles d'entrevue

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les chercheurs qui ont contribué à la collecte des données sur cette partie du recensement des centres correctionnels provinciaux. Nous voulons souligner en particulier leur dynamisme, leur sens de l'engagement et leur compétence hors pair. Nous souhaitons remercier tout spécialement Lynda Fletcher et Dawn Embree, de la Lower Mainland Purpose Society, qui ont effectué la plus grande partie des entrevues et des analyses de dossier dans les principaux établissements du Lower Mainland, ainsi que les directeurs et le personnel des centres touchés par notre étude. Nous voulons, enfin, remercier les personnes qui se sont prêtées aux entrevues... nous espérons que vous avez aimé la pizza !

RÉSUMÉ

Dans le cadre d'un recensement général des établissements pour adolescents et pour adultes, nous avons procédé à l'analyse du dossier de 41 membres de gang détenus dans des centres correctionnels provinciaux en Colombie-Britannique. Des entrevues ont été réalisées avec 25 de ces détenus. La majorité des membres de gang incarcérés étaient âgés de 25 ans ou moins. Tous étaient de sexe masculin, et 11 gangs étaient représentés. Le premier groupe ethnique en importance était constitué de personnes de race blanche, le deuxième d'Asiatiques. Sans égard à leur appartenance ethnique, la majorité des membres de gang rencontrés étaient nés au Canada, et la plupart avaient été accusés de crimes avec violence. Les données recueillies portent sur les antécédents familiaux et scolaires des membres de gang; les modalités régissant l'adhésion au gang et le retrait de celui-ci; les raisons invoquées pour s'associer à un gang; et, enfin, la structure, la composition et les activités des gangs. Dans la conclusion du présent rapport, (a) nous proposons une classification qui permettra de normaliser les définitions correspondant aux divers regroupements désignés sous le nom de gang ; (b) nous traitons de l'aspect multiculturel de la composition des gangs et soulignons l'importance de ne pas s'attarder uniquement aux questions d'immigration quand on cherche à expliquer l'émergence des gangs; et (c) nous nous penchons sur les raisons qui poussent les adolescents à s'associer à un gang.

ÉQUIPE DE DIRECTION DU RECENSEMENT ETHNOCULTUREL

Responsable : Jacquelyn Nelson, Ph.D.
Ministère du Procureur général

Directeur de la recherche : Robert M. Gordon, Ph.D.
Professeur agrégé, École de criminologie
Université Simon Fraser

Willie Blonde
Cadre de direction
John Howard Society of British Columbia

Ab Currie, Ph.D.
Ministère de la Justice

Alan Markwart
Secteur des affaires correctionnelles
Ministère du Procureur général

Jim O'Hare
Ministère du Procureur général

1.0 INTRODUCTION

En 1993, tous les centres correctionnels provinciaux de la Colombie-Britannique ont fait l'objet d'un recensement (Gordon et Nelson, 1993). Cet exercice comportait plusieurs objectifs secondaires, dont une étude spéciale sur les détenus des établissements pour adolescents et pour adultes reconnus comme étant membres d'un gang.

Point n'est besoin d'élaborer longtemps sur la raison d'être d'une telle étude. En Colombie-Britannique, et surtout dans la région du Grand Vancouver, les gangs d'adolescents et de jeunes adultes sont particulièrement actifs depuis 1985 environ (Girard, 1992). Or, aussi étonnant que cela puisse paraître, on sait peu de choses ces gangs au Canada, et encore moins en Colombie-Britannique. S'il est vrai qu'on trouve une quantité importante de documentation et de recherches sur les gangs aux États-Unis (Goldstein et Huff, 1993; Huff, 1990; Spergel, 1990), beaucoup considèrent, à juste titre, que ces données ont peu de valeur pour les théoriciens, les décisionnaires et les intervenants canadiens, particulièrement en ce qui concerne la Colombie-Britannique. Et même si on commence à colliger des données sur ce sujet au Canada (Girard, 1992; Lee, 1992; Young, 1993), la présente étude était indispensable en raison de la pénurie de recherches canadiennes dans ce domaine.

Comme le titre l'indique, il s'agit ici d'une étude préliminaire, et une autre recherche, plus vaste et plus approfondie, devrait être entreprise dès que possible. L'expérience acquise lors des recherches menées pour cette première étude - qui était de fait un projet pilote - et les leçons qui en ont été tirées pourront, dans une très large mesure, être appliquées à la seconde. En effet, personne n'ayant jamais entrepris de travaux similaires auparavant, il n'existait aucun instrument de recherche précisément adapté à cette fin. Au départ, il était loin d'être certain que des membres de gang reconnus se prêteraient à des entrevues et, dans l'éventualité où ils le feraient, l'exactitude des données ainsi recueillies pouvait être mise en doute. D'aucuns croyaient que les détenus refuseraient de collaborer ou que, s'ils acceptaient de le faire, ils profiteraient de l'entrevue pour induire les chercheurs en erreur. Or, il s'est avéré qu'un nombre étonnamment élevé de sujets ont accepté d'être interviewés et que la plupart d'entre eux se sont montrés empressés de répondre franchement et en détail aux questions des chercheurs sur eux-mêmes et sur les gangs.

Le jour du recensement, on dénombrait, dans les centres correctionnels provinciaux, 1 952 détenus. Parmi ceux-ci, 41 avaient été désignés par le personnel des centres correctionnels (en général, par le directeur ou le directeur adjoint ou encore par un agent de classement) comme étant membres d'un gang. Ces renseignements avaient été transmis au personnel des centres par diverses personnes oeuvrant dans ce que l'on pourrait appeler le réseau d'application de la loi .

Les chercheurs ont étudié les dossiers des centres correctionnels sur ces détenus et ils en ont extrait les renseignements jugés pertinents. Ils ont ensuite demandé aux sujets s'ils voulaient se prêter à une entrevue et 34 d'entre eux (10 adultes et 24 adolescents) ont accepté. Parmi les sujets pressentis, 2 seulement ont nié être membres d'un gang et ont refusé d'être interviewés. D'après leur dossier, toutefois, ils étaient effectivement membres d'un gang. Deux autres détenus ont admis être membres d'un groupe de criminels, mais non d'un gang. Ces détenus ont été interviewés, mais ils n'ont pas été inclus dans le nombre des membres de gang rencontrés.

Finalement, des entrevues complètes ont eu lieu avec 25 sujets qui ont reconnu être membres de gang, et avec les 2 sujets ayant admis faire partie d'un groupe de criminels. Des entrevues partielles ont également été réalisées avec 7 autres sujets qui avaient d'abord accepté de parler à un chercheur mais qui se sont ensuite désistés en cours d'entrevue.

Les entrevues étaient menées par des chercheurs ayant l'habitude de travailler avec des détenus. Dans les établissements du Lower Mainland où les membres de gang étaient le plus nombreux (le centre correctionnel de New Haven et le centre de détention pour adolescents de Burnaby), les chercheurs détenaient un diplôme d'études supérieures en travail social; ils et elles avaient également reçu une solide formation en thérapie familiale et en counseling auprès des jeunes et avaient plus de 10 années d'expérience dans le travail auprès des adolescents et des jeunes adultes en détresse et en difficulté, ainsi qu'une vaste expérience dans le domaine de la recherche. La formation et les antécédents professionnels de tous ces chercheurs ont été des atouts précieux et comptent pour beaucoup dans la quantité et la qualité des données recueillies.

Nous nous sommes fiés à ces données avec d'autant plus de confiance qu'elles pouvaient être corroborées par les renseignements tirés des dossiers. En effet, nous pouvions facilement vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les détenus en nous reportant à leur dossier du centre correctionnel, qui renferme habituellement des renseignements généraux sur eux, y compris le détail de leurs antécédents criminels. Cela est particulièrement vrai dans le cas des jeunes contrevenants, dont les dossiers contiennent des copies de rapports présentenciels détaillés ainsi que d'autres renseignements recueillis par des agents de probation et par d'autres intervenants et organismes. Par ailleurs, les entrevues ont permis d'explorer ou de clarifier des questions qui n'étaient qu'effleurées dans le dossier du détenu (concernant par exemple son immigration au Canada). Bien que nous n'ayons pas fait de recoupements entre les données recueillies en entrevue et le dossier des sujets interrogés, pour en établir l'exactitude (épreuve de véracité), les chercheurs ont affirmé que les détenus rencontrés étaient plus susceptibles de dissimuler certains renseignements ou de donner des réponses vagues que de mentir de façon délibérée.

Ajoutons deux autres observations sur le plan méthodologique : (i) parmi l'équipe de chercheurs ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour mener des entrevues, les femmes étaient celles qui réussissaient le mieux à inciter les jeunes garçons à raconter leur histoire; et (ii) les jeunes détenus des centres correctionnels, étant privés du *junk-food* auquel ils sont habitués, seront plus disposés à prendre part à une recherche si on leur offre, en échange, les aliments sans grande valeur nutritive qu'ils préfèrent (surtout de la pizza).

On trouvera à l'annexe A le formulaire d'extraction des données des dossiers ainsi que le protocole d'entrevue utilisés aux fins de la recherche.

2.0 PROFIL SOMMAIRE DES MEMBRES DE GANG INCARCÉRÉS

Les 41 sujets ayant fait l'objet de notre étude étaient tous de sexe masculin. Ils avaient entre 14 et 37 ans (l'âge moyen étant de 19 ans) et 38 d'entre eux (soit 92,6 p. 100) étaient âgés de 25 ans ou moins. Les 27 sujets âgés de 14 à 18 ans étaient détenus dans des établissements pour adolescents (âge moyen de 17 ans), et les 14 autres dans des établissements pour adultes. La plupart étaient étudiants (20), travailleurs manuels (8) ou sans profession (12).

Les détenus interviewés représentaient les 11 gangs suivants : Lotus, Big Circle Boys (Dai Huen Jai), Viet Ching, Los Diablos, East Van Saints, Los Cholos, Countess, K.C.K., Laraza, Powerhouse, et North Van Locals.

2.1 Appartenance ethnique

Le groupe le plus important était constitué de sujets de race blanche (16/41), dont 14 Canadiens. Le deuxième groupe ethnique en importance était formé d'Asiatiques (14/41); 5 d'entre eux étaient d'origine canadienne, 4 venaient du Vietnam, 2 de Hong Kong, 1 du Cambodge, 1 des Philippines et 1 de Chine. On dénombrait enfin 5 Canadiens d'origine indienne, 3 Autochtones, 2 Latino-Américains (l'un d'Amérique du Sud et l'autre d'Amérique centrale) et 1 Noir.

Parmi les sujets de race blanche, 10 étaient des adolescents (âgés de 17 ans ou moins) et 6 des adultes (âgés de 18 ans ou plus). Les 3 Autochtones, les 2 Latino-Américains et le Noir étaient des adolescents; aucun adulte ne faisait partie de ces groupes ethniques. Trois des Canadiens d'origine indienne étaient des adolescents et 2 des adultes. Enfin, 8 Asiatiques étaient des adolescents, et 6 des adultes.

Au total, 22 sujets (53,6 p. 100) appartenaient à des minorités visibles (en excluant les Autochtones). Aux fins de comparaison, 8,6 p. 100 de l'ensemble de la population des centres correctionnels provinciaux appartenaient à des minorités visibles au moment du recensement, tandis qu'on estimait à 13,3 p. 100 la proportion de ceux qui faisaient partie des minorités visibles non autochtones (Gordon et Nelson, 1993). Il est clair que les sujets appartenant à des minorités visibles étaient surreprésentés parmi les membres de gang détenus dans des établissements au moment du recensement, mais la taille de notre échantillon ne nous permet pas de tirer des conclusions définitives de ces données.

2.2 Immigration

Parmi les adolescents, 74 p. 100 (20/27) étaient nés au Canada, le plus souvent en Colombie-Britannique, comparativement à 50 p. 100 des adultes (7/14). Parmi les 7 adolescents nés à l'extérieur du Canada, aucune région ni aucun pays n'était particulièrement représenté. Parmi les 7 adultes nés à l'extérieur du Canada, 3 venaient du Vietnam, 1 de Hong Kong, 1 de Chine et le dernier des Philippines. Au total, 32 p. 100 des membres de gang interviewés n'étaient pas nés au Canada.

Aux fins de comparaison, 11 p. 100 de la population des centres correctionnels provinciaux étaient des immigrants au moment du recensement, comparativement à environ 22,3 p. 100 de la population de la Colombie-Britannique (Gordon et Nelson, 1993). La proportion d'immigrants parmi les membres de gang adolescents était de 26 p. 100. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que dans l'ensemble de la population carcérale, mais à peine plus élevé que ce que laisse prévoir une distribution normale et équitable.

Le pourcentage total des membres de gang qui sont des immigrants (32 p. 100) est plus élevé que celui qu'on trouve à la fois parmi la population carcérale et parmi celle de la province. Le pourcentage de détenus immigrants est considérablement plus élevé chez les adultes (50 p. 100). Cependant, étant donné la taille restreinte de notre échantillon, particulièrement en ce qui concerne les adultes (14), ces données ne permettent pas d'arriver à des conclusions définitives.

Tous les immigrants rencontrés pour lesquels on disposait de données relatives à l'immigration (10/14) étaient arrivés au Canada après 1980. Seulement 2 d'entre eux pourraient être qualifiés d'immigrants récents (c'est-à-dire arrivés au cours des 5 dernières années). L'un était arrivé en 1989, et l'autre en 1990.

Quatre d'entre eux avaient immigré au Canada seuls, tandis que les autres étaient venus s'établir avec leur famille étendue ou avec d'autres membres de leur famille immédiate. La plupart avaient été amenés au Canada par leurs parents ou avaient émigré pour venir retrouver leur famille. Deux détenus étaient des réfugiés; l'un d'eux était le fils d'un officier de l'armée sud-vietnamienne fait prisonnier politique à la suite de la défaite du Vietnam du Sud et de l'unification subséquente.

Parmi les immigrants interviewés, un seul semblait avoir de la peine à s'exprimer en anglais. Les autres possédaient bien cette langue même si, dans tous les cas, les membres de leur famille parlaient encore leur langue maternelle à la maison. Cette maîtrise relative de l'anglais peut s'expliquer par le fait que la majorité des sujets (de même que leur famille) n'avait pas élu domicile dans des enclaves peuplées par des gens venant du même pays d'origine. Quatre sujets seulement - 3 d'origine vietnamienne et 1 d'origine cambodgienne - s'étaient établis dans des quartier de Vancouver également habités par d'autres immigrants venus du même pays, mais pas en assez grand nombre (en excluant d'autres groupes ethniques) pour que ces quartiers soient définis comme des enclaves culturelles.

2.3 Infractions et antécédents criminels

La majorité des membres de gang interviewés (63,4 p. 100) avaient été accusés de crimes avec violence. Cette proportion est beaucoup plus élevée que celle qu'on trouve (24,9 p. 100) parmi l'ensemble de la population carcérale (Gordon et Nelson, 1993). Les sujets étaient accusés des délits suivants, présentés en ordre de fréquence décroissant : vol qualifié, voies de fait graves, voies de fait, enlèvement et séquestration, extorsion, usage et possession d'armes à feu, et meurtre. Parmi les 25 sujets accusés de crimes violents, 18 étaient des adolescents accusés, le plus souvent, de vol qualifié ou de voies de fait graves.

Un pourcentage proportionnellement plus faible de membres de gang avait été accusé de crimes contre les biens (14,6 p. 100, comparativement à 40,1 p. 100 parmi l'ensemble de la population carcérale) et d'infractions sexuelles (4,0 p. 100, comparativement à 7,1 p. 100). Cependant, un pourcentage légèrement plus élevé avait été accusé d'infractions liées aux stupéfiants, notamment de trafic d'héroïne et de cocaïne (9,0 p. 100, contre 6,3 p. 100 parmi l'ensemble de la population carcérale).

En moyenne, les membres de gang condamnés pour des crimes contre les biens purgeaient une peine de 12 mois d'emprisonnement, tandis que ceux qui avaient été condamnés pour des crimes avec violence étaient passibles de 15,5 mois. La peine moyenne encourue par un adulte accusé de crime violent était plus longue que celle d'un adolescent accusé du même type de crime (adultes, 19 mois; adolescents, 14 mois). Cependant, en raison de l'absence de réduction de peine ou de libération conditionnelle, les jeunes contrevenants étaient susceptibles de purger une peine d'emprisonnement égale à celle d'un adulte ou plus longue. Conformément à ce qu'on trouve parmi le reste de la population carcérale, les sujets accusés de crimes avec violence servaient des peines plus longues que ceux qui étaient accusés d'autres infractions.

Nous avons pu obtenir les antécédents criminels complets de la majorité des sujets interviewés. Parmi ces derniers, 22 membres de gang (53,6 p. 100) avaient déjà été condamnés à 5 reprises ou moins, 6 l'avaient été 11 fois ou plus. Parmi ceux qui présentaient les antécédents criminels les plus lourds, un sujet âgé de 23 ans avait déjà été condamné 60 fois pour des crimes contre les biens et des crimes avec violence (possession de mitraillettes et d'une carabine semi-automatique, vol qualifié, introduction par effraction ou vol d'automobile). Un membre de gang âgé de 18 ans avait déjà été condamné à 88 reprises, entre autres pour vol et possession de biens volés, possession d'arme, voies de fait graves, vol qualifié et enlèvement.

En règle générale, les membres de gang ayant déjà été condamnés à 10 reprises ou moins présentaient des antécédents criminels suivant une certaine logique. Ainsi, un sujet dont les antécédents faisaient état de crimes contre les biens (introduction par effraction, possession de biens volés et vol) était plus susceptible de purger une peine pour un crime de ce genre. Par ailleurs, un sujet ayant des antécédents de crime violent avait, le plus souvent, été condamné pour crime avec violence. Cependant, les antécédents criminels des détenus ayant déjà été condamnés à 11 reprises ou plus étaient en général plus variés, et consistaient en crimes violents et en crimes contre les biens.

3.0 ADHÉRER À UN GANG

Dans la plupart des cas, le premier contact avec un gang avait eu lieu quand le sujet était très jeune, par l'entremise d'un parent proche, d'un ami ou d'un groupe d'amis déjà associés à ce gang. Pour l'un des sujets, ce premier contact s'était fait quand il avait 10 ans, à l'instigation de son frère. Un autre a déclaré qu'il avait simplement commencé à se tenir avec un groupe quand il était très jeune et qu'il avait grandi avec eux. Parmi les détenus interviewés, 12 ont affirmé avoir eu un contact quelconque avec leur gang alors qu'ils étaient âgés de 14 ans ou moins. Certains ont dit qu'ils avaient pris contact avec un gang parce que ses membres vivaient dans leur quartier, tandis que d'autres les ont rencontrés à l'école. Un sujet a expliqué qu'il avait fait partie d'une équipe de hockey qui s'était formée à l'école secondaire, mais dont les membres avaient commencé à commettre des crimes ensemble et qui s'était graduellement transformée en gang.

L'analyse du récit des sujets rencontrés sur la façon dont ils se sont associés à leur gang fait ressortir deux facteurs importants. D'abord, ils n'avaient pas le sentiment d'avoir été forcés ni autrement contraints à se joindre au gang. En fait, c'était plutôt le jeune lui-même qui avait cherché à entrer en contact avec le gang ou qui avait manifesté son intérêt pour celui-ci, et qui avait demandé à en faire partie, ou s'était associé à ses membres jusqu'à ce qu'il soit intégré au gang. Aucun témoignage ne fait état de recrutement particulier dans une école secondaire, par exemple, en ce sens qu'un membre de gang qui n'aurait pas déjà fréquenté cette école se serait introduit dans les lieux en vue de se livrer à un recrutement actif par la force ou par d'autres formes d'intimidation.

Ensuite, les sujets prétendaient s'être joints au gang d'une façon graduelle plutôt que d'un seul coup. Ils y avaient été entraînés par des amis ou des proches parents. Au début, il se contentaient de se tenir avec les membres du gang, pour ensuite participer graduellement aux rencontres et aux activités du gang jusqu'à être admis en son sein, quelquefois après un rituel d'initiation. Dans aucun cas, on ne peut définir un moment précis où le sujet aurait pris la décision consciente et délibérée de se joindre à un gang. C'est plutôt, comme le déclarait un jeune adulte membre d'un gang, tout simplement arrivé.

Un peu moins de la moitié des sujets interrogés ont fait état de rituels d'initiation à l'intention des nouveaux membres de gang. Dans la plupart des cas, l'aspirant était soit battu par d'autres membres du gang, soit obligé de se battre contre un ou plusieurs d'entre eux. Un membre du gang Los Diablos, par exemple, décrit un rite selon lequel le nouveau venu était battu durant cinq minutes par 20 membres du gang. Ceux qui initiaient la bataille pouvaient utiliser leurs poings et leurs pieds, mais ils n'avaient pas le droit de frapper leur victime à la tête. L'aspirant réussissait l'épreuve s'il arrivait à ne pas s'enfuir ni pleurer. Dans un autre gang, le candidat devait se battre durant cinq minutes contre un membre du gang plus costaud que lui sans se sauver ni se laisser écraser par son adversaire. D'autres ont raconté qu'ils devaient se livrer à une quelconque activité criminelle comme voler, attaquer quelqu'un ou lui infliger une coupure avec un couteau. Cependant, les gangs posant de telles conditions d'admission étaient rares.

Dans la plupart des cas, ce sont les avantages matériels ou psychologiques liés à l'appartenance au gang qui avaient poussé les sujets à y adhérer. La majorité d'entre eux s'y étaient joints pour être avec des parents ou des amis et pour faire comme eux. Parmi les sujets

interrogés, 7 ont déclaré qu'ils s'étaient associés à leur gang pour gagner de l'argent. Les motifs suivants ont également été invoqués :

- " Ça faisait du bien d'être admis, de devenir membre. C'était amusant de faire partie d'un gang. "
- " Ça faisait du bien d'appartenir à un groupe. "
- " Je menais une vie plate; le gang, c'était comme une famille. "
- " Ça me rendait fier. "
- " Je me sentais plus puissant; je n'avais rien d'autre à faire et j'avais plus d'amis en me joignant au gang. "
- " Ça faisait du bien, je me sentais protégé. "

Certains se sont joints au gang parce qu'ils s'ennuyaient et parce que le gang leur offrait une vie excitante.

Nous avons espéré découvrir d'autres facteurs expliquant pourquoi les détenus interviewés s'étaient joints à un gang en passant en revue leurs antécédents personnels, familiaux et scolaires. Parmi les 32 sujets pour lesquels nous disposons de renseignements, 13 (40,6 p. 100) avaient eu des problèmes à la maison et à l'école. Mentionnons notamment, à la maison : l'abus de drogues ou d'alcool ou les mauvais traitements; et à l'école : l'absentéisme, les batailles, les suspensions et les expulsions. Il est difficile d'établir si les problèmes scolaires résultaient des problèmes familiaux ou si ces deux problèmes étaient la conséquence d'une autre variable indéterminée.

La majorité des sujets interviewés (22 ou 68,7 p. 100) avaient eu des problèmes à l'école. De ce nombre, 9 (28 p. 100) avaient eu des problèmes scolaires mais pas de problèmes familiaux. Leurs problèmes scolaires étaient, en général, moins graves (absentéisme et manquements à la discipline) que ceux des sujets qui avaient aussi eu des problèmes familiaux. Deux sujets seulement avaient eu des problèmes familiaux sans avoir de problèmes scolaires, tandis que 8 d'entre eux (25 p. 100) n'avaient eu de problèmes ni à l'école, ni à la maison. Cependant, 6 de ces 8 sujets étaient des adultes et les renseignements contenus dans leur dossier étaient soit inexistant, soit incomplets.

Les situations suivantes illustrent certains des problèmes familiaux signalés :

- Un adolescent dont le père était alcoolique et dont la mère faisait un usage immodéré d'alcool et d'autres drogues avait été retiré de sa famille à 2 reprises et placé dans des foyers de groupe.
- Un jeune adulte qui avait été victime de mauvais traitements et de négligence de la part de ses parents et qui avait été retiré de sa famille à l'âge de 12 ans avait été placé dans de nombreuses familles d'accueil et dans 7 foyers de groupe pendant son enfance et son adolescence.

- Un jeune adulte disait détester son père parce que celui-ci avait exercé des sévices sur lui et sur sa mère pendant toute sa jeunesse.

Les cas suivants sont au nombre des problèmes scolaires mentionnés :

- Un adolescent qui avait de mauvais résultats au secondaire avait été expulsé pour avoir fait l'école buissonnière et pris de la drogue. Ses problèmes avaient commencé lorsqu'il était passé d'une petite école secondaire à une autre où la clientèle était beaucoup plus nombreuse. Ses amis lui manquaient et il séchait ses cours pour aller les voir.
- Un adolescent inscrit en anglais langue seconde jusqu'à la 11^e année avait des problèmes en mathématiques; toujours en retard aux cours, il avait fini par être expulsé. Il a déclaré avoir pris le chemin du crime parce qu'il maîtrisait mal l'anglais lors de son entrée à l'école à 12 ans. Il n'était jamais arrivé à se rattraper et avait fini par renoncer.
- Un jeune adulte ayant des difficultés d'apprentissage avait fréquenté l'école adaptée jusqu'à la 10^e année. Apprécié de ses professeurs, il obtenait de bons résultats, mais il avait laissé ses notes se dégrader. Comme il l'a dit lui-même, j'ai tout simplement cessé d'essayer.

Nous avons procédé à une analyse préliminaire du rapport entre les raisons invoquées pour s'associer à un gang et les expériences vécues par le sujet à l'école et dans sa famille afin de vérifier s'il y avait une concordance entre ces facteurs. Les sujets ont été classés en trois groupes : ceux qui avaient eu des problèmes tant à la maison qu'à l'école (n = 13); ceux qui avaient eu des problèmes soit à la maison soit à l'école (n = 11); et ceux qui ont déclaré n'avoir eu de problèmes ni à la maison ni à l'école (n = 8).

Pour les sujets du premier groupe, il était clair que le gang offrait ce que la famille et l'école n'avaient pas pu ou voulu offrir, ou n'avaient pas offert lorsque c'était nécessaire. Pour paraphraser Christopher Lasch, ces membres de gang, dont plusieurs avaient des antécédents familiaux tragiques, avaient selon toute vraisemblance trouvé dans le gang un refuge précieux dans un monde particulièrement cruel. Deux cas permettent d'illustrer ce point :

Le cas de L.

L. est un adolescent de race blanche âgé de 14 ans qui purge une peine de un mois pour voies de fait, possession illégale d'une arme à feu et introduction par effraction. Il avait déjà été condamné à plusieurs reprises pour fraude, méfaits et avaries faites avec préméditation. L. s'était joint au gang B parce qu'il n'avait rien d'autre dans la vie. Comme il l'explique, le gang, c'était ma famille, ils m'ont aidé.

L. avait été retiré de sa famille en raison de problèmes qui n'ont pas été révélés (probablement de violence physique ou d'agression sexuelle) et placé dans quatre foyers d'accueil. Il venait d'être transféré dans un foyer de groupe. Il avait été vu en counseling psychiatrique et suivait des cours par correspondance parce qu'il avait des problèmes à

l'école (absentéisme persistant et manquements à la discipline). L. avait été suspendu et expulsé de l'école ordinaire.

Le cas de S.

S. est un adolescent de race blanche de 15 ans qui purge une peine de 6 mois pour vol et possession de biens volés. Il avait déjà été condamné à maintes reprises pour vol et pour introduction par effraction. Il s'était joint au gang D parce qu'il avait ainsi plus de pouvoir, plus d'amis et plus d'argent .

Les parents de S. avaient eu sept enfants, mais ils s'étaient séparés et vivaient avec de nouveaux conjoints. Sa mère faisait un usage immodéré d'alcool et d'autres drogues et S. avait été victime de violence psychologique. Ses parents le traitaient continuellement d' idiot et de bon à rien . Il avait été placé dans quatre foyers d'accueil et quatre foyers de groupe. Il souffrait d'un ulcère à l'estomac et avait été vu en counseling psychiatrique. Il avait été placé dans une école adaptée en raison de problèmes de discipline et d'absentéisme. Il avait décroché à plusieurs reprises, avait été suspendu et finalement expulsé.

Les sujets du deuxième groupe (n = 11) n'avaient pas eu de problèmes liés à la fois à la famille et à l'école, mais bien à l'un ou à l'autre. Voici un exemple de cas appartenant à cette catégorie :

Le cas de E.

E. est un Canadien d'origine japonaise, âgé de 15 ans, qui est né et a grandi à Burnaby. Il purge une peine de un mois pour manquement aux conditions de sa probation; il avait été condamné pour vol et vol qualifié (ses seules condamnations antérieures). Il s'était joint au gang C parce que des membres du gang lui avaient demandé de le faire et qu'il était reconnu comme étant doué pour le crime .

E. vient d'une famille unie, dont les membres s'entraidaient et qui n'avait apparemment pas de problèmes. E. a déclaré que si sa mère désapprouvait vivement son association avec le gang C , son père, qui avait déjà fait partie d'un gang au Japon, se faisait moins de souci. E. avait eu certains problèmes à l'école, où il avait deux années de retard sur les autres (qu'il rattrapait toutefois rapidement). Il avait souvent fait l'école buissonnière et ses professeurs faisaient état de manquements à la discipline.

En ce qui concerne les sujets du deuxième groupe, il n'y avait pas de lien évident entre les raisons invoquées pour s'associer à un gang et les antécédents familiaux ou scolaires. Ces détenus s'étaient associés à des gangs pour être avec des parents ou des amis, et à l'instigation de ceux-ci. Ils aimaient faire partie d'un groupe reconnu et trouvaient que le gang leur permettait à la fois de tromper leur ennui et d'obtenir des biens matériels.

Le troisième groupe (n = 8) est certainement le plus difficile à comprendre, car ses sujets n'ont fait état d'aucun problème familial ou scolaire et nous avons fort peu de données sur les antécédents familiaux et scolaires de 5 d'entre eux. Si nous avions eu plus de renseignements, il

est possible que ces 5 sujets aient été classés dans l'un des deux autres groupes. Pour les 3 autres cependant, nous avons pu obtenir les renseignements pertinents. Voici un exemple de ce type de cas :

Le cas de T.

T. a 23 ans et il vient de Hong Kong. Il purge une peine de deux ans moins un jour pour trafic d'héroïne. Il avait déjà été condamné à plusieurs reprises pour diverses infractions (vol qualifié, séquestration et extorsion).

T. vient d'une famille stable. Il a 4 frères et sœurs, et ses parents ont tous deux un emploi régulier. Il a fréquenté une école publique où il ne semble pas avoir eu de problèmes, et il a obtenu son diplôme de 12^e année. Ses professeurs l'ont décrit comme un élève agréable et courtois, bien élevé, qui voulait réussir. Après avoir quitté l'école, il a travaillé régulièrement comme serveur dans différents restaurants chinois. Le personnel du centre correctionnel le décrit comme un détenu modèle.

Il ne fait aucun doute que le comportement de ces sujets s'explique par des facteurs autres que les problèmes familiaux ou scolaires, que l'analyse des données ne nous a cependant pas permis de cerner. La plupart de ces sujets se sont retrouvés dans un gang parce que leurs amis en faisaient partie et qu'ils les avaient incités à les suivre. Certains se sont joints à un gang parce qu'ils n'avaient rien d'autre à faire et que ce mode de vie excitant leur plaisait. Deux sujets ont indiqué qu'ils avaient en partie été attirés par l'appât du gain.

4.0 QUITTER UN GANG

Nous avons demandé aux détenus s'ils estimaient être libres de quitter leur gang quand ils le souhaitent. Il s'agissait de déterminer si les membres étaient gardés de force au sein d'un gang et, le cas échéant, d'essayer de trouver un moyen d'aider ceux qui étaient retenus contre leur gré.

Contrairement à nos prévisions, la grande majorité des détenus interviewés (75 p. 100) ont déclaré que rien ne s'opposait à ce qu'ils quittent le gang et qu'ils étaient libres de le faire quand bon leur semblerait. Pour certains, le vrai problème tenait au fait que c'était au sein du gang qu'ils étaient le plus heureux. Ils considéraient les autres membres comme des amis et le fait de quitter le gang représenterait non seulement un changement de cap radical dans leur vie, mais exigerait qu'ils changent aussi de voisinage. Certains se disaient prêts à aller vivre ailleurs, une fois libérés, et à repartir à zéro. D'autres avaient le sentiment que la transition serait difficile.

Deux détenus ont déclaré que le fait de quitter le gang poserait un problème mais qu'ils ne savaient pas comment les autres membres réagiraient s'ils tentaient de le faire. Deux autres ont indiqué qu'ils ne pouvaient quitter le gang qu'après s'être battus contre un autre membre, selon un rituel similaire à celui de l'initiation. Dans tous les cas, ceux qui craignaient avoir des problèmes en quittant le gang étaient des jeunes (2 étaient âgés de 17 ans et 2 de 15 ans) qui étaient probablement intimidés par des membres plus anciens. En effet, les membres de gang plus âgés que nous avons interviewés avaient le sentiment qu'ils pourraient quitter le gang sans problème. Comme le raconte l'un d'eux, âgé de 22 ans :

" Je n'aurais pas eu de problème à partir. J'ai vieilli et je suis parti. De toute façon, le gang (Los Diablos) n'existe plus, il est devenu Los Cholos. "

Il se peut donc que l'âge soit un facteur déterminant dans la façon dont un membre perçoit le degré de difficulté qu'il rencontrerait à quitter le gang. En effet, la possibilité de prendre tranquillement sa retraite peut se présenter lorsque les membres de gang arrivent au début de la vingtaine, soit beaucoup plus tôt que pour la plupart des autres professions !

5.0 STRUCTURE, COMPOSITION ET ACTIVITÉS DES GANGS

Nous avons posé aux détenus une série de questions sur la structure générale et les activités des gangs. Malgré certains différends sur l'acception du terme *gang* - un sujet a exprimé avec force son opinion sur l'usage impropre du terme par les médias et par la personne qui l'a rencontré en entrevue, plusieurs des sujets interviewés se sont livrés à de véritables exposés sur la façon dont les gangs sont structurés.

Trois modèles sont ressortis de ces discussions, dont chacun mérite d'être exploré plus à fond :

- (i) Le groupe hiérarchique, avec sa pyramide de commandement traditionnelle, dans lequel on trouve un ou plusieurs chefs au sommet, des lieutenants à différents niveaux intermédiaires et de simples soldats à la base. Ce modèle correspond généralement à des gangs ne comptant pas plus de 50 membres.
- (ii) Le groupe autonome et homogène qui, en raison du nombre restreint de ses membres, est en mesure de prendre des décisions collectives, comme des frères explique un des sujets rencontrés. Lorsqu'une certaine discipline s'impose, il revient aux plus anciens d'appliquer les mesures nécessaires, car ce sont eux qui ont le plus d'expérience et qui, de ce fait, commandent le respect. L'expérience s'acquiert, entre autres, par un séjour en prison. Ce modèle correspond généralement aux gangs qui comptent un maximum de 30 membres.
- (iii) Le gang étendu, dirigé par un ou plusieurs chefs et comprenant plusieurs groupes ou sous-gangs qui comptent chacun entre 10 et 30 membres et qui sont eux-mêmes dirigés par un chef.

Un ancien membre du gang Los Diablos donne un exemple de ce modèle. Selon lui, ce gang était constitué d'un ensemble de petits gangs ou groupes divisés selon l'appartenance ethnique (par exemple, des Latino-Américains, des Canadiens d'origine indienne, des Chinois et des Blancs), dont chacun était dirigé par un chef. Les chefs de ces sous-gangs se rencontraient régulièrement pour coordonner leurs activités.

Un sujet qui affirme être membre des Big Circle Boys nous a fourni un autre exemple de ce type de structure. Il soutient que ce gang est un vaste groupe organisé comportant différentes sections ou différents groupes dont chacun est dirigé par un représentant du gang principal, ou gang-parent. Les décisions sont prises par le gang-parent, puis transmises aux différentes sections pour exécution.

Le sujet qui avait des opinions bien arrêtées sur l'usage impropre du terme *gang* a souligné l'importance de faire la distinction entre les groupes du crime organisé (ou vrais gangs) et les bandes d'amis qui se livrent à des activités criminelles. Selon lui, les groupes d'amis ne devraient pas être considérés comme des gangs, même si c'est ainsi que la police, par exemple, les désigne. Le cas relativement récent de ce qu'on a appelé le gang des 626 illustre bien ce qui précède.

Le gang des 626 était constitué de 8 adolescents et jeunes adultes qui ont commis une série de vols à main armée dans des banques, des magasins, des coopératives de crédit et d'autres établissements de la région du Grand Vancouver pendant quatre mois en 1992. La police appelait ce groupe le gang des 626 parce qu'ils utilisaient des Mazda 626 volées pour s'enfuir des lieux de leurs crimes. Les membres de ce gang ont été arrêtés, condamnés et emprisonnés, et nous avons pu interviewer certains d'entre eux.

Les membres de ce groupe n'avaient pas l'impression de former un gang. Ils se percevaient comme un groupe d'amis unis par leur intérêt pour le crime (et leur expérience en ce domaine), des amis qui avaient décidé de s'essayer au vol à main armée. Ils avaient pu se procurer facilement le matériel nécessaire (surtout des armes à feu et des munitions) pour leurs vols : ils avaient défoncé la vitrine d'un magasin d'armes de Surrey avec leur camion et s'étaient tout simplement servis. Ils n'étaient pas structurés et ne faisaient pas de recrutement; ils n'avaient ni rituels, ni tenue vestimentaire ou territoire particulier; ils ne s'étaient pas donné de nom et ne se percevaient pas comme un gang.

Nous reviendrons, dans la dernière section du rapport, sur cette distinction capitale entre le gang et le groupe.

S'il est vrai que certains gangs sont constitués de membres appartenant, en majorité, à des groupes ethniques particuliers (Latino-Américains, Noirs ou Blancs), la plupart d'entre eux ont une composition multiculturelle. Par exemple, un ancien membre du gang Los Diablos a déclaré que ce groupe était formé d'un mélange de Latino-Américains, de Chinois, de Canadiens d'origine indienne et de Blancs, adolescents ou au début de la vingtaine. D'autres ont fait état de compositions différentes de leur gang :

- Blancs, Chinois, Philippins et Noirs
- Chinois, Philippins et Blancs
- Noirs, Autochtones et Latino-Américains
- Vietnamiens et Chinois
- Vietnamiens, Chinois, Philippins et Japonais
- Blancs et Chinois.

Cette liste, qui n'est pas exhaustive, permet cependant de mettre en lumière le fait que, d'après les sujets rencontrés, les gangs regroupant des membres d'une seule ethnie sont soit inexistantes, soit très rares.

Très peu de gangs, sinon aucun, acceptent des femmes, et aucun n'est constitué uniquement de femmes. Selon les sujets rencontrés, les femmes n'ont pas le droit de devenir membres d'un gang ou ne sont admises qu'à des activités marginales (aux événements sociaux, par exemple).

La majorité des gangs semblent avoir délimité un territoire qui leur appartient. Il peut s'agir d'une petite ville (c'est le cas, par exemple, d'Abbotsford), d'une certaine partie d'une grande ville (par exemple, le centre-ville de Victoria) ou encore d'un secteur ou d'un endroit précis à l'intérieur d'une ville (par exemple, Metrotown, à Burnaby). Quand on parle d'un secteur précis, il peut s'agir des rues avoisinant deux grandes intersections, comme Broadway et Fraser

ou Broadway et Nanaimo. Il est intéressant de noter qu'il s'agit là d'une tradition d'abord établie par les gangs de rue de Vancouver dans les années 1950 (Young, 1993). Deux sujets ont prétendu que leur gang avait des droits territoriaux sur plusieurs secteurs ou intersections, par exemple East Kingsway et Victoria, la gare Skytrain de la 29^e Avenue et la rue Robson. Parfois, les limites d'un territoire sont marquées par des graffiti, mais seuls 6 sujets ont mentionné cette pratique. Dans les cas où des graffiti sont utilisés, il peut arriver qu'on en retrouve à l'intérieur du territoire d'un autre gang pour indiquer la présence d'un gang rival.

S'il est vrai que certains gangs s'attribuent des territoires particuliers, 4 sujets seulement ont déclaré que leur gang était intéressé à s'approprier le territoire d'un autre. La plupart des sujets rencontrés (16) ont fait état de batailles avec d'autres gangs, mais 4 seulement ont affirmé que le conflit était lié à une question de territoire. Le plus souvent, ces batailles avaient lieu pour s'amuser, pour forcer au respect ou pour protéger les intérêts financiers du gang.

Pas plus qu'ils n'utilisaient les graffiti, la majorité des gangs ne se faisaient reconnaître par des signes manuels, des tatouages ou d'autres symboles distinctifs, à l'exception de la tenue vestimentaire. Parmi les sujets rencontrés, 7 seulement ont déclaré que leur gang utilisait des signes manuels, comme une poignée de mains particulière ou une série de mouvements des mains en succession rapide (par exemple, une tape, un coup de poing, suivi d'une certaine façon de placer les doigts de manière à imiter la forme d'un pistolet). Selon 9 sujets, les tatouages étaient surtout utilisés en tant que signes de ralliement et d'ancienneté (comme des écussons attestant d'un rang). Il ont notamment fait mention des tatouages suivants :

- des initiales, comme O.C.P. et K.C.K.
- des symboles particuliers, comme un crucifix avec deux cercles sur chaque bras de la croix, ou encore une fourche
- des dragons, ou encore le symbole de l'année de naissance de la personne tatoué sur sa poitrine.

Un des détenus interrogés a indiqué que plus un tatouage semblait dense, plus celui qui le portait avait d'ancienneté. Un sujet seulement a mentionné d'autres signes de ralliement, notamment un pendentif porté au cou avec, d'un côté, un symbole chinois et, de l'autre, un dragon.

La forme d'identification la plus couramment utilisée était la tenue vestimentaire bien que, pour certains sujets, l'évidence de tels signes de ralliement ne soit ni souhaitable, ni avantageuse. Comme le soulignait l'un d'eux, si un membre prend son engagement au sérieux, pourquoi devrait-il s'afficher ? On lui avait recommandé de toujours avoir une mise présentable et soignée, et de porter des complets bien coupés. Il n'en demeure pas moins que la majorité des sujets rencontrés (15) ont déclaré que les membres de leur gang portaient certains vêtements ou certaines couleurs, dont les tenues suivantes :

- jeans pâles et foulards
- vêtements noirs et rouges, habituellement des jeans noirs et un blouson rouge
- foulards à pois noirs et blancs
- n'importe quel vêtement noir ou bleu
- uniquement des vêtements noirs
- uniquement des vêtements bleus

- uniquement des vêtements violets.

Nous avons demandé aux sujets rencontrés de parler des types d'activités criminelles auxquelles leur gang se livrait. Certains d'entre eux ont exprimé des réticences bien compréhensibles, mais la grande majorité a fourni au moins un aperçu des activités de leur gang. Voici la liste des activités mentionnées, présentées par ordre de fréquence (les réponses multiples étaient permises) :

- vol d'automobile, 18
- importation et distribution de drogue, 11
- introduction par effraction, 8
- vol qualifié, 6
- extorsion, 4
- prostitution, 3
- achat et vente d'armes, 1
- revente de biens volés, 1.

Deux sujets ont déclaré que leur gang se livrait aussi à des batailles avec d'autres gangs. Par ailleurs, un autre a révélé que son gang offrait un refuge aux membres de gang sans domicile fixe, une adaptation assez intéressante des notions d'entreprise-providence et d'avantages sociaux.

Selon les sujets rencontrés, les gangs ne se concentrent pas sur certaines activités, ni sur certaines cibles ou certains groupes cibles, tels les membres d'une communauté ethnique particulière. Il arrive qu'un gang travaille avec des gangs affiliés, mais la nature et la portée de telles relations inter-gangs semblait assez vague, probablement en raison de la réticence des détenus à fournir des renseignements. Ils ont cependant fait état de certaines relations de nature coopérative. Par exemple, les East Van Saints avaient déjà travaillé avec le Clark Park Gang, les Patook Boys et les Red Eagles. Par ailleurs, le gang du Lotus entretenait (ou aurait déjà entretenu) des liens privilégiés avec Los Diablos, en ce sens que le premier fournissait le second en armes et en drogue au besoin.

Il ressort de notre étude que les gangs ne sont pas des entreprises uniquement axées sur des activités criminelles. Elles tiennent également lieu de club social à bien des membres. Quand nous leur avons demandé si les gangs se livraient à d'autres activités que le crime, la majorité des sujets ont mentionné diverses activités sociales, comme des sorties dans les boîtes de nuit et les discothèques, des sports comme le soccer et la natation, la télévision et les vidéos, les *partys* et même, à l'occasion, un pique-nique !

6.0 DISCUSSION ET CONCLUSION

Notre étude fait ressortir au moins trois questions qui ne manquent pas d'intérêt : la distinction entre les différents types de groupes qu'on désigne par le terme *gang* ; la confirmation de la composition multiculturelle des gangs et certains éclaircissements sur le lien entre les gangs et l'immigration; et, enfin, la nécessité d'étudier attentivement les raisons qui poussent les jeunes à s'associer à un gang.

6.1 La définition d'un gang

Il va sans dire que, pour être valables, toute recherche et, finalement, toute décision concernant les gangs doivent reposer sur l'utilisation de termes (définitions et concepts) qui soient clairs, normalisés et généralement acceptés. Malheureusement, la recherche et les décisions relatives aux gangs ne sont ni claires ni normalisées, et, d'ici à ce que le problème soit résolu, les chercheurs, les décisionnaires et les intervenants vont probablement continuer de parler sans se comprendre.

On peut donc perdre beaucoup de temps et d'énergie dans d'interminables discussions sur la signification des mots et le contenu des définitions. Bien souvent, la solution est plus empirique que rhétorique. Aussi proposons-nous une classification qui, s'appuyant sur l'expérience, se veut un premier pas dans la bonne direction.

À partir de la recherche préliminaire présentée ici et d'une recension des écrits sur les gangs (voir, entre autres, Goldstein et Huff, 1993), nous pouvons définir et distinguer cinq types de regroupements qui sont souvent désignés par le terme *gang* : les mouvements de jeunes, les bandes de jeunes, les groupes de criminels, les gangs de rue et les groupes du crime organisé.

Les mouvements de jeunes sont des regroupements nationaux et souvent internationaux qui se distinguent par l'adoption d'une tenue vestimentaire particulière ou d'une parure spéciale, par une préférence quant aux loisirs et par d'autres traits caractéristiques : par exemple, les *zazous* ou *zoot-suiters* des années 1940 et 1950, les *mods* et les *roqueurs* des années 1960, les *skinheads* et les *punks* en vogue depuis le début des années 1970 et 1980 respectivement. La longévité de tels mouvements est habituellement liée aux caprices de la mode et aux grands courants sociaux ou économiques. Les jeunes qui adhèrent à ces mouvements se rassemblent souvent en groupes que certains - habituellement les médias - appellent à tort des *gangs*.

Les bandes de jeunes sont parfois appelés *gangs* (d'autant plus qu'au Canada français, le terme *gang* est accepté, au féminin toutefois, pour désigner tout groupe de personnes qui vont en troupe ou sont réunies au même endroit, qui partagent la même condition ou les mêmes opinions ou qui se fréquentent régulièrement). Ceux et celles qui en font partie se tiennent généralement ensemble et forment de petits attroupements dans les endroits publics comme les centres commerciaux, les restaurants-minute et les dépanneurs. Ils se font remarquer, sont bruyants et peuvent être intimidants. Au Canada anglais, on a déjà donné à ces groupes le nom de *Mallies* en raison de leur présence

fréquente dans les centres commerciaux. Encore une fois, les médias les appellent parfois des gang de jeunes ou gangs .

Les groupes de criminels sont de petits groupes d'amis qui s'unissent pour se livrer à des activités criminelles, habituellement en vue de réaliser des gains. Le gang des 626 , dont nous avons parlé précédemment, illustre bien ce qu'on entend par ce terme. De tels groupes peuvent être formés d'adolescents ou d'adultes jeunes ou moins jeunes. Ces groupes de criminels peuvent, à tort ou abusivement, être qualifiés de gangs , encore une fois habituellement par les médias.

Les gangs de rue désignent les groupes d'adolescents et de jeunes adultes qui se sont rassemblés pour former une organisation semi-structurée en vue de se livrer à des activités criminelles lucratives. Ils se distinguent des autres groupes, notamment par : (i) l'identification du groupe en tant que gang ; (ii) un nom qui est choisi et utilisé par ses propres membres; et (iii) une forme quelconque de signe de ralliement distinctif comme l'habillement et les couleurs.

Les groupes du crime organisé sont des regroupements d'individus - surtout des adultes -qu'on appelle aussi gangs de criminels . La définition des gangs de criminels utilisée par le Comité interministériel sur les gangs de criminels de la Colombie-Britannique décrit bien, du moins en partie, ce qu'ils sont : des groupes organisés, complexes et bien structurés, qui se livrent à des activités criminelles à des fins avant tout lucratives. La plupart du temps, ces groupes cherchent à dissimuler leur existence, facteur qui les distingue des gangs de rue.

Parfois, certaines de ces catégories se chevauchent, notamment dans le cas des mouvements et des bandes de jeunes. Il peut arriver que les adolescents faisant partie de bandes portent l'uniforme et imitent le comportement du mouvement de jeunes auquel ils adhèrent, auquel cas ces deux entités risquent d'être confondues. De la même façon, il peut arriver que des bandes de jeunes ou des groupes de criminels se transforment en gangs de rue. Ces catégories ne sont pas parfaitement définies, mais la classification que nous proposons peut contribuer à clarifier et à normaliser un terme galvaudé depuis longtemps.

6.2 Gangs, multiculturalisme et immigration

La composition ethnoculturelle des gangs d'adolescents et de jeunes adultes en Colombie-Britannique reflète généralement la diversité de la population provinciale. Les membres de gang interviewés ont indiqué que les principaux groupes ethniques étaient représentés au sein des gangs - Blancs, Autochtones, Asiatiques, Canadiens d'origine indienne, Latino-Américains et Noirs - et ils ont décrit la façon dont ces différents groupes ethniques sont (ou étaient) répartis à l'intérieur des divers gangs.

Les membres des minorités visibles étaient surreprésentés parmi les sujets ayant fait l'objet de notre étude. En effet, plus de la moitié d'entre eux appartenaient à une minorité visible (à l'exclusion des Autochtones), le plus souvent à des groupes asiatiques.

Malheureusement, le nombre de membres de gang interviewés n'était pas suffisant pour permettre de tirer des conclusions définitives concernant les gangs et l'appartenance ethnique, mais on peut sans crainte de se tromper affirmer que les gangs ne sont pas l'apanage de certains groupes ou communautés ethnoculturels en particulier, (par exemple, les Asiatiques ou les Vietnamiens).

De la même manière, certaines données permettent de conclure que les gangs ne sont pas en majeure partie constitués d'immigrants, en particulier d'immigrants de pays d'Asie arrivés récemment au Canada (depuis cinq ans ou moins). S'il est vrai que 32 p. 100 des membres de gang rencontrés ne sont pas nés au Canada - pourcentage plus élevé que prévu, qui dépasse celui des immigrants au sein de l'ensemble de la population de la province (22.3 p. 100) -, la majorité (68 p. 100) d'entre eux sont nés au pays. Cette proportion englobe 75 p. 100 des adolescents et 50 p. 100 des adultes détenus dans des établissements correctionnels. Parmi ceux qui ne sont pas nés au Canada et pour lesquels nous disposons de renseignements pertinents, 2 seulement avaient émigré au Canada au cours des cinq dernières années.

N'en concluons pas, toutefois, qu'il faille renoncer à se pencher sur les questions ethnoculturelles et sur l'aspect immigration de la recherche sur les gangs. Il est clair que ces questions doivent être étudiées avec d'autres variables susceptibles d'expliquer la raison d'être des gangs et les motifs qui poussent les jeunes à s'y associer, peu importe l'endroit où ils sont nés.

6.3 Pourquoi les jeunes s'associent-ils à un gang ?

Notre étude ne permet pas d'apporter une réponse définitive à cette question cruciale (et nous ne prétendons pas le faire), mais elle incite cependant à la reformuler. En effet, il ne s'agit pas de savoir pourquoi les jeunes s'associent à un gang , mais bien pourquoi ils choisissent de s'associer à un gang illégitime plutôt qu'à un groupe légitime . Cette reformulation s'impose car, dans la plupart des cas, les raisons invoquées pour adhérer à un gang de rue sont les mêmes que celles qui poussent les jeunes à s'associer à d'autres types de gangs comme les scouts, les fanfares d'école ou les équipes de base-ball et de hockey : parce que des amis ou des parents les incitent à le faire; parce que faire partie d'un groupe est agréable et intéressant; pour tromper leur ennui; parce que cela fait du bien de faire partie d'un groupe; et parce que cette appartenance suscite de la fierté. Il n'y a rien d'étrange ni de pathologique dans ces motifs; c'est le choix du groupe qui pose un problème.

En effet, qu'est-ce qui détermine le choix du gang A plutôt que de l'équipe de hockey D ? Ce choix est-il fonction des valeurs d'une sous-culture adolescente selon laquelle un jeune est cool s'il est membre du gang Los Cholos, mais pas s'il est deuxième trombone dans la fanfare de l'école ? Si c'est le cas, on ne se pose plus de questions : peu de jeunes garçons accepteraient facilement de passer pour le crétin qui joue dans la fanfare .

De toute évidence, les pressions exercées par les systèmes de valeur des adolescents n'expliquent pas à elles seules l'attraction des jeunes pour les gangs. Le fait de

choisir un gang illégitime plutôt qu'un groupe légitime est probablement lié aux antécédents familiaux de chaque jeune, à la nature des occasions qui s'offrent à lui et auxquelles il est exposé par ses parents, sa famille et ses amis, et à la mesure dans laquelle le gang illégitime lui offre une perspective plus gratifiante que le groupe légitime.

D'aucuns pourraient voir dans cette assertion une reformulation partielle de la célèbre théorie de Cloward et Ohlin sur la délinquance et les possibilités liées au gang (Cloward et Ohlin, 1960). Ces auteurs ont donné une explication convaincante de la raison d'être des gangs de rue aux États-Unis dans les années 1950. Leur théorie a donné lieu à de nombreux projets visant à offrir aux jeunes adolescents des villes divers moyens, légitimes et intéressants, de s'occuper ailleurs que dans la rue. La théorie de Cloward et Ohlin gagnerait peut-être à être revue et il ne faut pas s'en faire scrupule, pas plus qu'il ne faudrait hésiter à en utiliser certains aspects pour orienter les recherches. C'est la situation qui prévaut maintenant en Colombie-Britannique qui déterminera s'il faut l'adapter et s'en inspirer pour prendre les décisions qui s'imposent, ou l'écarter et la remplacer par une autre.

Il ressort de notre recherche que les adolescents et les jeunes adultes qui s'associent à un gang et qui aboutissent dans les établissements correctionnels de la province viennent de l'un ou l'autre des trois groupes suivants :

LE GROUPE A : Ce groupe englobe ceux qui ont connu des situations tragiques à la maison (comme l'abus de drogue ou d'alcool par les parents, la violence physique et les agressions sexuelles, ce qui a causé de nombreux transferts dans des foyers d'accueil ou des foyers de groupe durant la petite enfance et l'adolescence) et ont eu de graves problèmes à l'école (absentéisme, batailles, etc.). Les adolescents et les jeunes adultes de ce groupe représentaient environ 40 p. 100 des membres de gang interviewés.

LE GROUPE B : Ce groupe comprend ceux qui n'ont pas eu de graves problèmes familiaux et scolaires, mais qui ont eu des problèmes soit à la maison, soit à l'école et qui ont été incités par des parents ou des amis à s'associer à un gang. Les adolescents et les jeunes adultes de ce groupe représentaient environ 35 p. 100 des membres de gang interviewés.

LE GROUPE C : Ce groupe compte ceux qui n'ont eu de problèmes ni à la maison, ni à l'école. Les adolescents et les jeunes adultes de ce groupe représentaient environ 25 p. 100 des membres de gang interviewés. Précisons cependant que nous avons également inclus dans ce groupe les sujets pour lesquels nous disposons de peu de renseignements; il se peut donc qu'en réalité, ce groupe soit beaucoup moins nombreux.

Les raisons qui ont poussé les sujets du groupe A à s'associer à un gang sont assez claires; elles sont moins évidentes pour ceux des groupes B et C.

Il faudrait étudier de plus près la composition de ces trois groupes en vue de déterminer les raisons qui poussent les jeunes à s'associer à un gang. Au départ, cette

recherche devrait reposer sur les deux hypothèses suivantes :

- 1) Les jeunes du groupe A se sont associés à un gang à l'instigation d'amis ou de parents en vue d'échapper ou de trouver un substitut à : (a) un milieu familial où ils étaient victimes de mauvais traitements et de négligence, et (b) de graves problèmes scolaires engendrés par la situation familiale.
- 2) Les jeunes du groupe B se sont associés à un gang pour rester en contact avec des amis, pour gagner de l'argent, pour tromper leur ennui, et parce que les gangs illégitimes leur semblaient plus en mesure de leur procurer ce type de gratification que les groupes légitimes.

À ce stade, nous ne pouvons avancer aucune hypothèse concernant les sujets du groupe C. Afin d'élaborer une hypothèse vérifiable, il faudrait procéder à une nouvelle recension des écrits et discuter avec les intervenants qui ont travaillé avec des sujets appartenant à cette catégorie.

Il faudrait effectuer une recherche auprès des membres de gang incarcérés, auprès de ceux qui sont sous la surveillance d'agents de probation et, si possible, auprès des membres de gang qui n'ont pas eu affaire à la justice. Il faudrait également faire appel à des groupes-témoins appropriés (par exemple, un groupe de jeunes contrevenants ne faisant pas partie d'un gang).

En conclusion, soulignons encore une fois que le présent rapport fait état des résultats d'une recherche préliminaire et que ces résultats se veulent le point de départ d'autres travaux. Notre échantillonnage était réduit et les délais impartis pour étudier les dossiers des détenus et interviewer ces derniers étaient fort courts. Il aurait fallu poser bien des questions dont l'importance ne nous est apparue qu'au terme de notre étude. Étant donné que le recul permet de voir les choses plus clairement, l'expérience acquise ici aidera à réaliser, à la prochaine étape, une recherche plus poussée et plus solide. Les résultats de la présente étude n'en demeurent pas moins intéressants et nous souhaitons qu'ils puissent être utiles à ceux et celles qui prennent les décisions dans ce domaine.

BIBLIOGRAPHIE

- Cloward, R.A. et Ohlin, L.E., *Delinquency and Opportunity: A Theory of Delinquent Gangs*, Glencoe, Free Press, 1960.
- Girard, M., *The Print Media's Portrayal of the Youth Gang Phenomenon in British Columbia*, Université Simon Fraser, École de criminologie, mémoire non publié, 1992.
- Goldstein, A.P. et Huff, C.R. (dir.), *The Gang Intervention Handbook*, Champaign (Illinois), Research Press, 1993.
- Gordon, R.M. et Nelson, J., *Census '93: The Report on the 1993 Census of Provincial Correctional Centres in British Columbia*, Victoria, ministère du Procureur général, 1993.
- Huff, C.R. (dir.), *Gangs in America*, Newbury Park, Sage, 1990.
- Lee, C., *The Dilemmas of New Canadian Youth : A Discussion Paper*. Vancouver, Asian Youth Task Force, 1992.
- Spergel, I., Youth Gangs : Continuity and Change , dans Tonry, M. et Morris, N. (dir.), *Crime and Justice : A Review of Research*, vol. 12, Chicago, University of Chicago Press, 1990.
- Young, M.G., *A Print Media History of Vancouver Youth Gangs : 1900 - 1985*, Université Simon Fraser, École de criminologie, mémoire de maîtrise non publié, 1993.

**FORMULES D'EXTRACTION DES DONNÉES DES
DOSSIERS ET PROTOCOLES D'ENTREVUE**

(Cette annexe n'est pas disponible présentement)